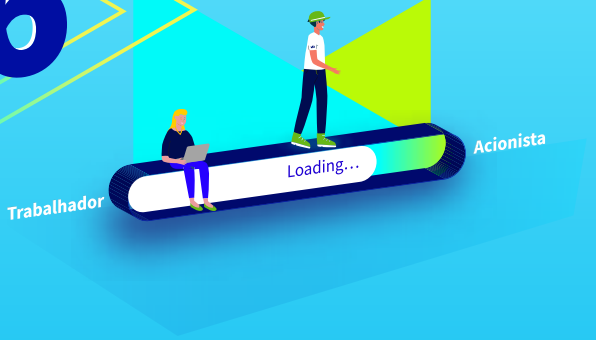
OVHcloud

ESP 2026

EMPLOYEE SHAREPLAN



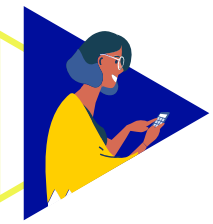
Campagne d'actionnariat salarié

Du 23 novembre au 4 décembre 2026

Quelles sont les conditions de l'offre ?

1 Vous placez votre intéressement 2026
Vous avez la possibilité d'acquérir des actions OVHcloud par l'intermédiaire du Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) OVHcloud Shares, en utilisant uniquement les sommes reçues au titre de l'intéressement.

2 Vous recevez un abondement
OVHcloud complète votre investissement par un abondement calculé en fonction des sommes investies* sur le Fonds.



Montant net de votre prime d'intéressement que vous souhaitez investir	Votre abondement brut
Entre 0 et 500 €	**100 %**
Entre 500 et 1 000 €	**75 %**
Entre 1 000 et 2 000 €	**50 %**

3 Vous devenez indirectement actionnaire et pourrez bénéficier des dividendes éventuels qui seront réinvestis dans le FCPE OVHcloud Shares.

Le nombre de parts qui vous seront attribuées dans le FCPE OVHcloud Shares sera connu à l'issue de l'opération en fonction des sommes placées, de l'abondement et de la valeur liquidative du FCPE OVHcloud Shares au 14 janvier 2027.



Qui peut souscrire ?

Tous les salariés bénéficiaires de la prime d'intéressement, versée au titre des résultats FY26, c'est-à-dire les salariés ayant plus de 3 mois d'ancienneté continue ou discontinue au 31 août 2026 à condition d'être toujours inscrits dans les effectifs du groupe au 1er janvier 2027.

* Vous serez soumis à l'impôt sur le revenu et aux charges sociales sur ces montants, conformément aux normes locales. Veuillez vous référer à votre Fiche Spécificité Pays pour plus de détails.

Avantages & contreparties

- **Abondement sur les sommes investies**
- **Frais de gestion pris en charge par OVHcloud**
- **Éventuels dividendes réinvestis**

- **Blocage des avoirs pendant 5 ans, soit jusqu'au 14 janvier 2032**
- **Risque de perte en capital en cas de baisse de la valeur de l'action OVHcloud**

Que se-passe-t-il une fois l'investissement réalisé ?

Vos parts sont bloquées 5 ans dans le FCPE OVHcloud Shares…

Vous détenez des parts du Fonds Commun de Placement d'Entreprise OVHcloud Shares qui sera lui détenteur des actions OVHcloud. Vous êtes donc indirectement actionnaire d'OVHcloud.

…sauf cas de déblocage anticipé

Des cas de déblocage avant 5 ans sont prévus par la réglementation, comme pour tout investissement dans le cadre du Plan d'Épargne Groupe International (PEGI).

La liste des cas de déblocage ainsi que les modalités de déblocage sont disponibles sur le site d'information.

Que faire une fois la période de blocage terminée ?

Vos avoirs deviennent disponibles et vous avez le choix entre :

Conserver vos avoirs dans le FCPE aussi longtemps que vous le souhaitez.

Demander le remboursement de vos avoirs en totalité ou en partie.

Vous avez jusqu'au 4 décembre 2026, 23h59 CET, pour faire votre choix et affecter les sommes de votre intéressement.

Si vous ne souhaitez pas investir la totalité de votre intéressement dans le FCPE OVHcloud Shares, vous avez la possibilité de recevoir le solde sur votre compte bancaire, en CA$ et/ou de l'affecter au Régime Enregistré d'Épargne Retraite (REER) établi auprès de Manuvie (sous réserve d'être adhérent). Dans les deux cas, vous ne bénéficiez pas de l'abondement.

La somme sera convertie en monnaie locale selon le taux de change déterminé le 5 janvier 2027.

Après le 4 décembre 2026, 23h59 CET, et sans choix de votre part, les sommes au titre de l'intéressement seront versées sur votre paie de janvier 2027, après déduction de charges éventuelles et sans abondement.



Du 23 novembre au 4 décembre 2026

+ d'informations, connectez-vous sur le site esp.ovhcloud.com

CANADA

OVHcloud